



Avis de publicité avant mise à disposition du domaine public

Conformément à l'article L.2122-1-4

Du code général de la propriété des personnes publiques

Objet :

Le Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons comtoises situé à Nancray (25360) recherche un concessionnaire pour l'exploitation de son restaurant, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT). Les locaux sont occupés à titre précaire et révocable.

Date du début d'exploitation : 1^{er} avril 2025

Durée : 1 an

Modalité de l'occupation :

Pour la saison 2025, le restaurant du musée sera ouvert du 1er avril au 30 novembre. Le restaurant du musée se trouvant dans l'enceinte du parc du musée, ses horaires d'ouverture doivent s'accorder avec celles de celui-ci. Il doit impérativement fermer ½ heure plus tôt que le musée, pour permettre aux clients de sortir du musée. Sous réserve d'une demande expresse et écrite du concessionnaire, après accord du Syndicat mixte du musée, la période d'occupation peut être élargie en fonction des conditions climatiques.

En contrepartie de la mise à disposition du matériel et du droit d'exploiter, le concessionnaire versera au Musée, un loyer mensuel d'un montant de 600 euros hors taxes (720 TTC). Il aura également à sa charge, la consommation d'eau, d'électricité, de téléphone ainsi que des ordures ménagères liés au restaurant

Critères d'attribution

Afin de déterminer un ordre de classement, les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Qualité et originalité du projet de restauration (70 %)
- Fiabilité, pérennité du projet et proposition financière (25 %)
- Intégration visuelle de décoration dans le bâtiment (5%)

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger l'appel à projet ou à le demander par mail, à Marie Perrin, musee@maisons-comtoises.org.